

**Centre de lutte contre l'impunité
et l'injustice au Rwanda**
BP 2 Molenbeek 4
1080 Bruxelles -Tél Fax: 32.10/81.58.17

Bruxelles, Mai 1997

Rwanda LES SYNDICATS DE DELATEURS

Les premiers noyaux des **syndicats de délateurs** sont apparus pendant le génocide et les massacres dans les camps de "*rassemblement de la population rescapée*". Ces camps créés par le Front Patriotique Rwandais (FPR) étaient destinés à vider les collines de leurs habitants pour mieux les contrôler et, disait-on, les "*protéger*". La plupart des paysans qui n'ont pas pu être avertis à temps ou rejoindre ces "camps" ont été traqués et tués comme du gibier dans les bananeraies et les marais, car ils étaient considérés comme des miliciens hutu qui n'avaient pas confiance dans le FPR. Pourtant dans la zone conquise par le FPR, depuis avril 1994, les Hutu et les Tutsi rescapés vivaient ensemble dans des camps de fortune.

Petit à petit, **des noyaux de veufs et d'orphelins** se sont constitués pour répondre au désir de se venger sur les rescapés hutu avec l'aide de l'Armée Patriotique. Pour renforcer les dénonciations individuelles, solitaires et sans preuves, ces rescapés ont été invités et encouragés à se mettre ensemble pour témoigner collectivement contre leurs voisins hutu soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir participé au génocide. Les personnes dénoncées étaient amenées vers des destinations inconnues et sont introuvables aujourd'hui dans les prisons rwandaises. Certains d'entre-eux ont disparu, ainsi que leurs femmes et leurs enfants.

Galvanisés par cette terrible possibilité de décider du sort de leurs voisins, **certains rescapés ont gardé et souvent exploité cette habitude de jouer au "justicier"**. C'est ainsi que des milliers de Hutu, dénoncés et livrés aux soldats du FPR, sont portés disparus aujourd'hui. D'autres ont été exécutés purement et simplement dans des endroits discrets, non loin des camps de rassemblement. Quelques fosses communes et des tombes de fortune témoignent de cette intense activité des délateurs entre avril et juillet 1994.

Au mois d'août 1994, ces camps de rassemblement furent démantelés et la population rescapée rentra dans ce qui restait de ses biens. De retour sur la colline, les délateurs s'organisèrent et continuèrent leur macabre besogne d'après nos enquêtes, avec la complicité des "*encadreurs politiques*" du FPR.

En principe, chaque secteur peut compter un ou deux groupes de délateurs. Ainsi on peut enregistrer plusieurs "syndicats" par commune. Dans certaines régions

du pays, ces syndicats portent divers noms. Par exemple, en commune Gikoro (préfecture de Kigalirural), existe un grand syndicat communal, dénommé "*commission d'enquête*", chargé de définir le degré de culpabilité d'après les aveux extorqués par la torture. Cette commission joue le rôle du policier, du procureur et du tribunal puisque ses décisions sont irrévocables.

CE QUI FAVORISE LA PROLIFERATION DES SYNDICATS DE DELATEURS :

a) Des extrémistes tutsi ont incité activement les veuves et les orphelins rescapés à dénoncer leurs voisins dans le cadre de mener une politique de revanche. Tout au début, ces mêmes rescapés avouaient que les criminels avaient eu largement le temps de fuir et qu'il n'y avait pas grand monde à dénoncer. Certains rescapés honnêtes et réalistes pouvaient même vous confirmer discrètement que beaucoup de personnes soupçonnées d'être des génocidaires, qui se sont faits surprendre par les soldats du FPR, ont été exécutés sans autre forme de procès. Pour la plupart des cas, plusieurs membres de la famille élargie du présumé criminel ont subi le même sort. **Petit à Petit, ils se sont pris à inventer des dépositions tellement invraisemblables qu'elles sentaient le mensonge.**

b) Des militaires recourent souvent aux services de ces syndicats pour constituer de faux témoignages, ce qui leur permet **d'arrêter des innocents ou de les maintenir en prison.**

c) **Des rescapés sont exploités par des anciens réfugiés rapatriés du Burundi ou de l'Uganda** qui veulent s'installer dans le pays sans trop de problèmes matériels.

d) **Il existe d'autres motifs** la cupidité, la haine, la jalousie, la mauvaise foi des gens...

Leur champ d'action couvre tout le pays Le principe des extrémistes tutsi est d'éliminer, coûte que coûte, un grand nombre de Hutu, génocidaires ou pas. On constate d'ailleurs aujourd'hui une solidarité sans précédent et une connexion entre différents groupes tutsi solidaires dans une répression aveugle et meurtrière.

Comment opèrent-ils et quelle crédibilité ont-ils ?

Parfois un membre d'un syndicat demande la collaboration de ses associés pour "**livrer**" quelqu'un ("*gatanga*" est le terme utilisé en kinyarwanda) en vue d'un règlement de compte ou avec des visées socio-économiques propres. Souvent ces syndicats sont sollicités par des particuliers qui profitent de la situation pour éliminer leurs adversaires. L'intérêt matériel se cache souvent derrière ces transactions. Des responsables civils ou militaires convoquent de temps à autre les membres de ces

syndicats au bureau communal ou au campement du détachement militaire, pour "**rendre service**" dans la constitution de "*faux dossiers*" qui maintiennent des milliers d'innocents en prison.

QUELQUES EXEMPLES:

1) Mr Charles KARANGWA, de la cellule Gasenga du secteur Kirwa (de la commune Mugambazi - Kigali Rural) a été arrêté, le 14 janvier 1995, par un brigadier de la commune et transféré à la Brigade de Gikondo, le 14 février 1995, avec 74 autres voisins de 4 secteurs différents de la même commune. Un enquêteur de l'Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme (ARDHO) **a enregistré son témoignage**, au cours d'une visite de routine, le 15 février 1995, à la brigade de Gikondo (comme Kicukiro, préfecture de la Ville de Kigali): *"on nous arrête tout simplement parce que nous sommes des Hutu. D'avril à juillet 1994, nous cohabitons avec nos voisins rescapés tutsi dans les camps de déplacés de guerre tenus par le FPR à Rutare (commune Rutare, Byumba) et à Remera (commune Mbogo, préfecture de Kigali-Rural). Durant cette période, on nous a "purifié" de tous les Interahamwe y compris beaucoup d'innocents. Nous sommes rentrés sur nos collines à la fin juillet 1994, et nous avons vécu sans problèmes avec nos voisins tutsi. A la fin octobre 1994, il y a eu un changement brusque: tous les responsables locaux hutu ont été révoqués au cours d'une réunion à Kiyanza (tout près de la sous-préfecture Murambi, en commune Mugambazi, Kigali-rural) et remplacés exclusivement par des tutsi. Depuis cette période, les Hutu sont poursuivis et emprisonnés arbitrairement, sans enquêtes et sans interrogatoires. tous les hommes hutu encore valides sont arrêtés au cours des rafles, de façon que nous sommes presque les derniers survivants. Il ne reste que des Tutsi sur nos collines et quelques Hutu qui se cachent dans la brousse. Des "groupuscules tutsi composés de veufs et d'orphelins " se succèdent au bureau communal pour nous charger de crimes que nous ignorons. Depuis un mois, c'est la première fois que nous sommes interrogés ici-même, à la Brigade de Gikondo, et nous sommes terriblement surpris par le contenu de nos dossiers. On nous accuse d'avoir tué des personnes qui n'ont jamais habité dans nos secteurs. La plupart des témoins qui nous chargent sont nos voisins qui vivaient correctement avec nous. On ne comprend pas ce qui les pousse à déposer de faux témoignages. Prenons mon cas: un voisin tutsi, Mr Buserula (aidé par sa femme Kankiruti, sa nièce Immaculée et son ami tutsi Rudalubana, nouveau membre de cellule) m'accuse d'avoir tué sa mère Thérèse Mulankiko; celle-ci a été assassinée en avril 1994, mais le "groupe affirme" que je l'ai tuée en juillet 1994, ce qui est faux. Les témoins à décharge que j'ai fournis: Messieurs Habiyalare et Ndagijimana, ont été tout simplement arrêtés et nous sommes tous détenus ici ensemble "*

2) Lors d'une visite à la Prison centrale de Kigali, des observateurs des droits de l'homme **ont trouvé deux Angolais**, Messieurs David Miguel et João Rogeira Nuzelo, parmi les présumés coupables du génocide. En réalité, ces Angolais, hommes d'affaires de passage à Kigali, ont été arrêtés, le 16 janvier 1995, à Kigali, par des militaires et détenus à la brigade de Nyarugenge (Muhima). Ils ont été transférés, le 24 janvier 1995, à la prison de Kigali après le passage d'un groupe de femmes et d'enfants venus témoigner "*sans vergogne*" contre ces "*Interahamwe angolais*". Après une petite enquête, il est apparu qu'ils s'étaient faits détrousser leurs dollars par des militaires qui les avaient jetés ensuite en prison, en vue de rester impunis en attendant que l'histoire se tasse et que les tribunaux puissent fonctionner!

3) Mr N.A. est porté disparu à Nyamirambo dans la soirée du 1er septembre 1994, ainsi que son beau-frère et son véhicule. ~ **a été retrouvé 36 jours plus tard à la prison de Kigali**. Il avait été séquestré tout ce temps au camp militaire de Kigali où tout lui fut pris (argent, véhicule, bracelets, montre, souliers, etc...). Il y a été torturé. Son beau-frère reste toujours introuvable. Pour garder tous les objets, il a fallu constituer, selon l'habitude, un faux dossier. Appel fut fait à un "*syndicat*" de veuves domiciliées non loin de là, à Mumena. Conduites par une certaine Rose, celles-ci sont venues confirmer un faux témoignage (établi par un sergent) selon lequel la camionnette convoitée aurait transporté des Interahamwe pendant le génocide. Le véhicule fut ainsi exploité pendant plus de 4 mois par des militaires. Il ne fut rendu qu'à l'état d'épave à l'épouse de son propriétaire qui, lui, a croupi longtemps en prison. Aux dernières nouvelles, grâce à l'intervention d'un militaire, Mr N.F. a été libéré. Très affaibli par la maladie et les conditions inhumaines de la prison, il mort quelques mois plus tard sans avoir repris ses forces.

4) Le 22 novembre 1994, au bureau communal de Tambwe, j'ai abordé un groupe de veuves et d'orphelins venus témoigner contre un prévenu (dont ils ignoraient le nom) à la demande du secrétaire communal. Comme je pouvais plus loin notre conversation, une jeune rescapée m'avoue que ce n'était pas la première fois qu'ils étaient convoqués pour donner un "*coup de main*" à la constitution des dossiers. Quand je lui demandais si elle connaissait un enseignant C.R. emprisonné à la prison de Gitarama, elles s'est mise à réfléchir puis a hoché la tête me répondant d'un air désolé: "*Non celui-là, je ne le connais pas; c'est possible qu'il soit domicilié dans un secteur lointain*". Pourtant je savais que le nom de cette jeune femme figurait parmi les témoins à charge dans le dossier dudit enseignant.

5) Le Conseiller élu par la population du secteur Mukingo, commune Kigoma (Gitarama), a été tué le 22 octobre 94 par les militaires d'un détachement situé au lieu dit "**Apollo**" près de Gatagara. Embarrassés, ces militaires l'ont annoncé au Bourgmestre, le 24 octobre à IOh, par le biais des responsables militaires de l'endroit. Pour justifier cet assassinat, il a fallu confirmer que le conseiller était un génocidaire.

Ps ont fait appel au *syndicat de délateurs* de Gatagara composé de 10 hommes et de 6 femmes, qui a non seulement témoigné contre le conseiller défunt, **mais aussi contre 6 autres personnes dont des enseignants et des petits commerçants qui ont été tabassés et jetés à la prison de Gitarama**, où ils se trouvent toujours détenues.

6) Le 10 décembre 1994 à 21h, un agent de CARE International de passage à Butare, est arrêté dans un bar alors qu'il prenait un repas au restaurant Gratia. C'est un ancien professeur de l'Ecole Sociale de Karubanda, Mr Jean Baptiste Twagiramungu. Il est soupçonné d'avoir tué son collègue Victor. Il est accusé par un commerçant tutsi de Butare revenu du Burundi où il s'était réfugié pendant le génocide. *Mr Jean Baptiste a failli être relâché trois fois, faute de preuves. Mais chaque fois, son accusateur intervenait à la Brigade de Butare; la 3ème fois, il présenta un groupe de 4 délateurs bien connus à Butare et Mr Jean Baptiste fut conduit à la prison de cette ville, le 22 décembre 1994, un jour avant qu'une délégation de l'ARDHO ne revienne à Butare plaider pour lui.* Je suis repassé le lendemain en compagnie du nouveau procureur de Butare, mais c'était trop tard pour le faire relâcher; mis en prison, il devrait y rester! Aux dernières nouvelles, il s'y trouve toujours.

7) En commune Karengera, préfecture Cyangugu, Mr Nicolas Bagilishya, président communal du MDR (Mouvement Démocratique Républicain), a été attaqué 3 fois par des militaires de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), fin octobre et début novembre 1994, sur dénonciation abusive de 4 délateurs dont le nouveau bourgmestre et l'IPJ de Karengera. D'après nos enquêtes, ces faux témoins avaient au contraire collaboré eux-mêmes avec les génocidaires, mais changé de camp dès l'arrivée de l'APR à Cyangugu. Les responsables militaires de Bugarama ont préféré s'en servir comme intermédiaires pour piller et rançonner la population locale...

8) En commune Muhazi (préfecture Kibungu), un capitaine occupe illégalement les biens de l'ancien bourgmestre, Mr Jean Claude Nkurunziza, démis de ses fonctions en 1992 par le régime Habyarimana pour des raisons politiques. Il a fait jeter en prison le propriétaire légitime grâce au "syndicat de délateurs" connu de l'endroit. Le 5 avril 1995, l'intéressé qui avait quitté la commune Muhazi depuis longtemps, a été arrêté et accusé d'avoir tué des Tutsi dans une région où il n'avait plus remis les pieds depuis bien avant le génocide.

Il n'y a encore bien d'autres exemples... Au cours de mes enquêtes, j'ai relevé une sorte de clientélisme entre les syndicats de délateurs et les militaires, les autorités locales, les cadres du FPR, les agents de la Department Military Intelligence (DMI) et les gendarmes. Ils se rendent service mutuellement: quand ils rencontrent une difficulté qui vient de la hiérarchie militaire, ils savent parfaitement être solidaires. Ainsi, quand un membre du syndicat veut la tête de quelqu'un, il est sûr du soutien inconditionnel des militaires; viceversa, quand un militaire connaît une victime à escroquer, il est sûr de trouver des gens prêts à porter de faux témoignages...

Les Syndicats de délateurs se sont renforcés avec la création des Associations de "rescapés tutsi" et la mise en place de la "Justice du Vainqueur".

Les associations de rescapés dans la délation:

Pour mieux *se maintenir au pouvoir, accéder à l'avoir et exercer un **chantage permanent*** sur le reste de la population rwandaise, les extrémistes tutsi ont créé plusieurs associations de *rescapés tutsi* destinées à constituer un '*puissant groupe de pression*'. La principale organisation des rescapés est certainement l'Association IBUKA qui est censée représenter les rescapés tutsi qui habitaient au Rwanda avant la guerre du FPR en octobre 1990. Ces associations ont été vite récupérées par le "*pouvoir occulte*" qui les exploite à des fins socio-politiques et socio-économiques. Il les utilise dans des manifestations destinées "*à exprimer ou à soutenir*" ses idées ou ses décisions. C'est ainsi que ces associations ont été mobilisées pour "*forcer le départ*" des soldats de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR II) en mars 1996, afin que les extrémistes tutsi aient le champ libre d'opérer "*sans témoins gênants*" une répression permanente, aveugle et meurtrière contre les hutu dans tout le pays. L'assassinat des observateurs a dissuadé tout le monde.

En effet, ce départ de la MINUAR II, précédé par l'expulsion de 38 Organisations humanitaires *témoins gênants* des massacres de l'APR, a permis depuis Mai 1996 aux extrémistes tutsi de "**simuler da attaques des infiltrés hutus**" dans plusieurs régions du pays, pour justifier la répression sanglante et aveugle de l'Armée contre des civils non armés. La simulation de ces attaques est souvent "*exécutée*" par les escadrons de la mort et les milices tutsi dénommées **Local Defense Units (LDU)**, quand ce n'est pas des éléments de l'APR qui s'occupent de toute la mise en scène. Ces LDU constitue la *Local Defense Force (LDF)* dénoncées par l'ancien Ministre de l'Intérieur Seth Sendashonga à l'époque où le Préfet de la Préfecture de la ville de Kigali (PVK), le Major Rose Kabuye, était en train de les former et de les mettre en place dans la capitale Kigali. ils sont opérationnels aujourd'hui

Au niveau de certaines communes, certaines sections ou certains membres de ces associations de rescapés *s'adonnent à la délation* pour aider les militaires extrémistes à constituer des faux dossiers contre des hutus innocents.

Certains magistrats collaborent avec les syndicats de délateurs:

Tout au long de l'année 1995, le Gouvernement du Premier Ministre Twagiramungu Faustin s'était battu pour la mise en place d'un Appareil judiciaire neutre et capable de rendre une justice sereine et équitable. Mais le "Pouvoir occulte

ou Gouvernement parallèle" issus des extrémistes tutsi avait réussi à noyauter et paralyser toutes les Institutions "officielles" de l'Etat de telle façon que ce Gouvernement est tombé le 28 août 1995. En effet, le départ du Premier Ministre Faustin Twagiramungu, du Ministre de l'Intérieur Seth Sendashonga, du Ministre de la Justice Alphonse Marie Nkubito et du Ministre de l'Information J.Baptiste Nkuliyingoma, a clôturé la lutte du groupe de Ministres courageux qui tentaient de s'opposer à l'arbitraire et à l'anarchie imposés par un noyau dur des extrémistes du FPR. Tous les candidats magistrats hutu proposés à la présidence de la Cour suprême ont été rejetés par le "Pouvoir occulte". Certains candidats ont été menacés, d'autres ont été contraints de retirer leur candidature sous peine d'être assassinés.

Au début de l'année 1996, lorsque *l'épuration ethnique* de la Magistrature Rwandaise semblait toucher à sa fin, des magistrats essentiellement tutsi ont été nommés et placés dans plusieurs juridictions du pays. Certains d'entre-eux ont été placés par le "pouvoir occulte" en vue de s'assurer le contrôle du système judiciaire. C'est dans ce cadre qu'on retrouve plusieurs magistrats qui collaborent étroitement avec ces "syndicats de délateurs". C'est notamment le cas du Procureur Général près la Cour d'appel de Nyanza, KABANDA Charles, le Procureur de la République à Gitarama, MUGEMANGANGO Paul et le Procureur de la République à Kigali, RUKANGIRA Emmanuel. En plus de ces hauts magistrats, il y a des dizaines d'Inspecteurs de la Police judiciaire (IPJ) qui prêtent une oreille complaisante aux Syndicats de délateurs. Selon le noyautage du Système Judiciaire rwandais, examinons les agissements de certains *syndicats de délateurs* soutenus par des magistrats de certaines juridictions rwandaises sous le haut patronage *du "pouvoir occulte"*.

MASSACRES DE CIVILS HUTUS DANS LA COMMUNE KIGOMA-Gitarama
(*extrait du Rapport de MATATA Joseph sur la responsabilité du FPR dans le génocide*)

Depuis Juin 94 jusqu'en Avril 1995, les "Escadrons de tueurs" du FPR ont semé la mort dans la Commune Kigoma. Le dernier relevé des victimes hutu en majorité s'élevait à **1.632 tués** par les soldats APR appuyés par un "**Syndicat de délateurs» originaires** du Secteur MUKINGO (**qui bat le record avec 521 tués**) mais "*très célèbres*" en commune Kigoma. Nous avons trouvés leur liste dans les documents que le Bourgmestre de Kigoma nous avait montré pour expliquer comment se déroulaient les arrestations. Voici leurs noms:

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. BIGINKOMO Augustin | 9. HABYALIMANA Alexis |
| 2. RUKIMIRANA Uzziel | 10. HABARUREMA Annonciata |
| 3. RUDASINGWA Alexis | 11. MBABARIYE Evariste |
| 4. NYIRASONI Costasie | 12. MUKAMURENZI Marie Anne |
| 5. NTAKIRUTIMANA | 13. UZALIBARA Martin |

6. MUKAGATARE Aloysie
7. MUKARUTABANA Marthe
8. NSHIYEMUBANZI François

14. NKUNDIMANA Laurent
15. NSABIMANA Vincent
16. UBUMWE Béatrice

Ce "Syndicat de délateurs" n'a pas fait massacrer seulement dans le Secteur MUKINGO mais aussi dans les secteurs voisins: **Secteur Ngwa avec 220 tués; Kigema avec 198 tués; Gasoro avec 127 tués; Kiruli avec 116 et Remera avec 110 tués.**

Dans le Secteur REMERA de cette commune, nous avons relevé un autre "*Syndicats de délateurs*" qui appuient les militaires dans les massacres et les arrestations arbitraires: 1. NICYABERA Béatrice (veuve Habimana 4. SEBUGWIZA (fils Rwangabo Ignace) 2. MPAYIMANA (fils Kanyankore) 5. MUJAWAMALIYA (soeur de Béatrice) 3. MAHARALIYELI 6. HABIYAMBERE Epimaque (qui a jeté des dans les toilettes (WC) en Cell.Nyamagana) **Tous ces délateurs sont doublés d'escrocs:** après avoir fait emprisonner un innocent, ils vont proposer aux familles des victimes de "donner de l'argent" pour les faire libérer ou pour qu'ils cessent leurs dénonciations abusives vis-à-vis des autres membres de la famille!

Le Conseiller du Secteur MUKINGO, MINANI (hutu) **a été tué le 22 Octobre 1994** à coups de bâtons par les militaires, parce qu'il **les empêchait** de poursuivre tranquillement leurs massacres. Ils l'avaient arrêté pour détention d'un fusil, qu'il avait remis aux responsables du Front Patriotique Rwandais après leur victoire.

Voici le tableau synthétique des victimes par secteur (manquent 2 secteurs Butare et Rubona)
Secteur NGWA : 220 tués Secteur KIGOMA : 198 tués Secteur MUKINGO: 521 tués
Secteur GASORO : 127 tués Secteur KIRULI: 116 tués Secteur GAHOMBO : 105 tués
Secteur RWOGA: 95 tués Secteur KAVUMU : 98 tués Beaucoup sont morts avec toutes leurs familles. Les femmes et les enfants ne sont pas repris dans le nombre des victimes parce que souvent leurs noms n'étaient pas connus.

Pour souligner l'ampleur des massacres par cellule, voici un exemple parmi des milliers d'autres:

Cellule MWANABIRI: 54 chefs de famille tués + leurs membres de famille;

Cellule KAGWA : 5 " " "

Cellule BIRORO : 34 " " " "

Cellule KIGARAMA : 18 Chefs de famille tués + leurs membres de famille Soit 158 Chefs de famille tués avec leurs membres de famille, à part quelques rescapés.

Deux exemples: 95 tués dans les cellules Rwinkuba et Bushenvi du Secteur RWOGA!

Dans le Secteur KAVUMU, il y a 75 tués dans la seule cellule de Rutete! !

En Novembre 94, la presque totalité des hommes avaient fait les exécutions sommaires et les arrestations arbitraires qui restaient très élevées dans la commune Kigoma.

DIFFAMATION. DELATION ET CUPIDITE EN COMMUNE RUTOBWE

Après une campagne de diffamation dirigée contre le Bourgmestre de la Commune RUTOBWE, selon laquelle il protégerait des présumés coupables du génocide, une réunion publique, dirigée par le Préfet de Gitarama, a eu lieu à Rutobwe le 13 septembre 1996. Etaient présents le Colonel Ndengeyinka Balth., Commandant du secteur militaire GitaramaKibuye, le Major Nkubito Commandant du secteur Gitarama, le Bourgmestre de Rutobwe Charles Gahunde et les prêtres de la Paroisse Cyeza. Cette réunion a relevé ce qui suit

Les infiltrations en commune RUTOBWE:

Le Major NKUBITO a expliqué largement à la population les dangers de cacher les infiltrés hutus. Il a étalé les conséquences mortelles qui guettent ceux qui peuvent cacher ces infiltrés; car parfois les forces de sécurité préfèrent détruire les maisons suspectes à l'aide des bombes. Paradoxalement il a dit que les infiltrés ont été invités à rentrer chez eux sans tuer les gens, afin que les coupables puissent être punis et que les autres rentrent chez eux. Les explications du Major Nkubito ne donnent pas concrètement la "notion de ce que c'est un infiltré"! Est-ce les nouveaux rapatriés qui risquent d'être confondus aux infiltrés?

La cupidité de certains rescapés: Remboursement des vaches mangées pendant le génocide: Un autre facteur d'insécurité c'est la cupidité des rescapés tutsi, lorsqu'ils se font rembourser leurs vaches. On a relevé le cas d'un rescapé qui a perdu deux vaches et qui s'est fait rembourser dix vaches. Environ 400 logements ont été construits pour les rescapés par un projet suisse. Certains de ceux qui ont bénéficié de ces logements n'ont pas cessé de se faire rembourser (en vaches) leurs maisons détruites pendant le génocide.

Les syndicats de délateurs: Dans cette réunion du 13/9/1996, il a été relevé que plusieurs personnes, qui ne résidaient pas en commune Rutobwe pendant les massacres, se retrouvent sur les listes des personnes qui "*dénoncent*" les autres aujourd'hui alors qu'ils ne savent rien.

La campagne de diffamation contre le Bourgmestre de Rutobwe: Concernant cette campagne, parue dans les "*nouveaux médias de la haine*", il a été relevé que les ressortissants de Rutobwe qui résident à Kigali ont rassemblé de l'argent destiné à construire des logements pour les rescapés du génocide. Les détracteurs du Bourgmestre ont fait courir la rumeur selon laquelle cet argent était destiné à "*corrompre les rescapés*" pour qu'ils s'abstiennent à porter plainte contre les génocidaires. Le Bourgmestre GAHUNDE Charles a démenti la rumeur selon laquelle il aurait libéré des criminels. Il a dit que si cela se révélait vrai. L'Inspecteur de la

Police Judiciaire et le Responsable militaire du cachot communal auraient été également corrompus. Plusieurs conseillers de secteur ont été obligés d'accepter de signer des *contrats exorbitants* de remboursement, suite à l'intimidation de certains rescapés trop gourmands. Désormais, *il a été décidé que tout "contrat de remboursement" devra être contresigné par le Bourgmestre et le Responsable militaire* de la commune RUTOBWE. Certains rescapés tutsi se seraient même permis d'aller "prendre les vaches" dans d'autres communes qui ne sont pas les leurs. D'autres rescapés se font rembourser par "des hutu innocents plus aisés" lorsqu'ils jugent **insolvables** leurs "*vrais débiteurs*".

D'après les rumeurs, les représentants de rescapés de Rutobwe, qui résident à Kigali, se plaindraient du fait que le bourgmestre aurait relâché des criminels qu'ils avaient eux-mêmes dénoncé. *Mais le véritable représentant des rescapés de Rutobwe a déclaré dans cette réunion qu'il ne connaissait pas ces gens là.* Le Curé de la paroisse Cyeza est revenu sur les *syndicats de délateurs* pour demander que soit puni le coupable, **mais que les délateurs soient punis également.** Les problèmes soulevés dans cette réunion ont révélé "*le danger d'un pouvoir occulte*" qui risquerait de paralyser l'administration communale de Rutobwe.

DELATION ET CHANTAGE contre le personnel des Organisations Humanitaires.

Prenons un exemple de diffamation et de "**chantage**" que le Directeur de la prison de Rilima (au Bugesera), Mr BIRAJE Sylvestre, a tenté d'exercer au personnel expatrié du Comité International de la Croix Rouge (CICR) dans sa lettre au Ministre de la Justice du 12/12/96. Ce n'était ni la première, ni la dernière fois que le CICR subissait des attaques injustifiées de la part du "*pouvoir occulte*" des extrémistes tutsis. Ceux-ci reprochent toujours au CICR et aux autres organisations humanitaires leurs activités visant à améliorer les conditions de détenus et d'autres populations sinistrées, considérés comme des ennemis à leur régime actuel. Pour le moment prenons un seul cas concret où les agents du CICR ont été la cible de la presse extrémiste tutsi "les nouveaux médias de la haine". Selon un article du Journal UKURI n° 15 de décembre 1996, page 4: "*Le fils de Bizimungu Casimir (ancien Ministre de la Santé), Jean Yves BIZIMUNGU, a fait avorter le projet d'évasion des détenus de la prison de Rilima*" Il était prévu de la dynamiter même!

Selon les aveux du détenu Bizimungu Jean Yves lui-même et l'enquête menée par la Direction de la Prison, il apparaît que 12 détenus étaient concernés par ce projet d'évasion:

Il s'agit de: Runyinya BARABWILIZA, Major Paul Mbonigaba, l'ancien journaliste de Radio-Rwanda Dominique MAKELI, Capitaine Hakizimana J.Pierre, NGAMIJE Léonidas, Nginshuti Vedaste, S/Lt Nduwimana Faustin, S/Lt Ngabonziza Etienne, Gakenyeye Faustin Muhawenimana Dominique, S/Lt Mukurarinda Etienne et

BIZIMUNGU Jean Yves. *Ce dernier aurait même avoué la grande responsabilité de ses parents dans ce projet d'évasion.* La Direction de la Prison de Rilima met en cause Mme Katie de Piccoli, agent du CICR détaché à Rilima. Jean Yves met en cause aussi d'autres agents Garatie et Charlotte.

Des sommes de 11.000 dollars USA et 80.000 Frw, apportées par Katie de Piccoli, devaient être utilisées dans ce projet. Néanmoins, Jean Yves aurait montré une somme de 4.000 dollars USA apporté par Katie de Piccoli entre le 6 et 13 novembre 1996.

Dans sa lettre au Ministre de la Justice, le Directeur de Prison affirme que KATIE de Piccoli avaient promis à ceux qui devaient s'évader de leur fournir des "**Mine lands**" pour dynamiter la prison, au cas où la corruption des surveillants de la prison ne marcherait pas.

Le Gouvernement Rwandais s'est plaint auprès du CICR, mais l'on ignore si l'agent Katie a été sanctionnée. Entre-temps *la Direction de la Prison de Rilima a exigé qu'elle soit matée.*

Démenti du CICR tel que relaté par le journal UKURI n° 16 de Février 1997, page6:

Le CICR a démenti catégoriquement qu'aucun de ses agents n'a jamais été impliqué dans un projet de faire évader ni le fils de l'ancien Ministre Bizimungu Casimir, ni quelqu'un d'autre. Il paraît que Jean Yves Bizimungu aurait écrit aux Directeurs de la prison de Rilima une lettre accompagnant les 4.000 dollars, en prétendant que cet argent lui a été apporté par l'agent du CICR pour corrompre les surveillants qui devaient faciliter leur évasion.

D'après une enquête du CICR, ses portes-parole ont affirmé au journal UKURI que Katie de Piccoli n'a jamais été impliqué dans un projet quelconque d'évasion. Ils ne comprennent pas pourquoi Jean Yves a menti, bien que ce ne serait pas la première fois. Ces représentants du CICR ont saisi cette occasion pour *demander à la population rwandaise d'avoir confiance en lui e' de comprendre que ses objectifs visent d'abord à aider le Rwanda à entretenir ses prisonniers.* Qu'ils sachent que le CICR ne s'occupe que des prisons seulement, mais qu'il s'occupe aussi de plusieurs projets sociaux et humanitaires.

Cet exemple montre très bien comment les "intrigues. les machinations et la délation" *peuvent frapper n'importe quel citoyen rwandais ou personnel expatrié.* Le coup de Rilima semblait avoir pour but de chasser *un témoin gênant*" détaché auprès de cette prison !